



**PRÉFET  
DES ALPES-  
MARITIMES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nice, le 2 février 2023

### **Première demande et renouvellement des autorisations provisoires de séjour au titre de la protection temporaire délivrée aux déplacés de la guerre en Ukraine**

La préfecture des Alpes-Maritimes procède depuis le 23 janvier 2023 au deuxième renouvellement des autorisations provisoires de séjour (APS) au titre de la protection temporaire délivrées aux ressortissants étrangers déplacés en raison de la guerre en Ukraine.

9 647 APS ont été délivrées depuis le 08 mars 2022.

5 095 premiers renouvellements ont été effectués depuis le 01 août 2022.

119 deuxièmes renouvellements ont été effectués depuis le 23 janvier 2023.

A compter du 6 février 2023, toutes les demandes d'APS, que ce soient des renouvellements ou des premières demandes, se font désormais sur RDV.

La procédure de demande de RDV des premières demandes est la même que pour celle des demandes de renouvellement.

#### **Pour la procédure de renouvellement :**

Les personnes concernées doivent vérifier que leur APS arrive à expiration dans le délai de 4 semaines ou moins. Seules les personnes dans cette situation doivent prendre un rendez-vous sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes : [www.alpes-maritimes.gouv.fr](http://www.alpes-maritimes.gouv.fr)

#### **Pièces pour constituer votre dossier de première demande ou de renouvellement (pour chaque adulte) :**

- l'original de l'APS arrivant à expiration (si renouvellement) ;
- le passeport original et la photocopie de la première page (comportant l'identité) et la copie du tampon d'entrée ;
- une photographie d'identité aux normes en vigueur ;
- un justificatif de domicile de moins de 6 mois ; en cas d'hébergement : le passeport du déclarant ou sa pièce d'identité ainsi que le justificatif de domicile à son nom et une attestation sur l'honneur (original daté et signé) ;
- le formulaire de demande de renouvellement qui est mis en ligne sur le site de la préfecture ;
- tout document justifiant d'un changement de situation depuis l'arrivée en France (si renouvellement).

